EHS et CM

<stoplinkygazpar42@riseup.net> a écrit :

Bonjour,

Les opposants au Linky viennent d'obtenir une série de victoires, notamment parce que des médecins ont pu montrer le lien entre des pathologies et l'installation d'un Linky dans leur environnement (chez eux ou chez des voisins). Et les juges, dépassant des rapports d'agences gouvernementales par trop arrangeants vis à vis des industriels, ont pu s'appuyer sur ces avis pour donner raison aux électrohypersensibles à Toulouse, Bordeaux, Foix, Tours, Grenoble.

Lors des plaidoiries, les avocats d'Enedis n'ont jamais pu trouver la parade. Alors, quoi de mieux que de s'attaquer aux preuves apportées ?

Ils l'ont fait d'abord en ciblant le plus célèbre de ces médecins, le professeur Belpomme (par une plainte auprès de l'ordre des médecins, qui l'a relayée !). Mais il reste les 210 autres qui ont attribué des certificats. Opportunément, un site spécialisé, le "*Journal international de médecine"* (JIM) met donc en garde (menace ?) tous ces  médecins, sans aucune nuance, pour toute prescription faisant le lien avec le Linky !

Mais il se trouve que le site Bastamag avait enquêté sur ce site à l'automne dernier, et montré son financement massif par les labos pharmaceutiques. Quid d'Enedis ?

Denis, pour le collectif Stop Linky Gazpar 42

Article du Journal International de Médecine

« C'est juste pour un certificat médical »

Paris, le samedi 10 août 2019 - En apparence, il ne s'agit que d'un papier anodin que l'on signe à l'issue d'une consultation.

Pourtant, les certificats médicaux et attestations sont susceptibles d'avoir de grandes implications sur le terrain juridique. Ainsi, le 30 juillet dernier, c'est en se basant sur ce type de certificats que le Tribunal de Grande Instance de Tours a fait droit à la demande de retrait de compteurs Linky, au motif que les troubles indiqués par les demandeurs « *pouvaient être en rapport* » avec la machine.

Le certificat médical peut ainsi être une arme précieuse dans le cadre d'un contentieux. Mais dans le contexte de la controverse scientifique autour de l'hyper-sensibilité électromagnétique, une question mérite d'être posée : un médecin peut-il tout dire dans une attestation, y compris établir des responsabilités ?

Quel contenu pour un certificat médical ?

Pour l'article R. 4127-76 du code de la santé publique, les certificats et attestations se doivent de contenir « *les constatations médicales* » que le médecin « *est en mesure de faire* ».

A l'évidence, le médecin doit s'interdire de retranscrire dans un certificat des informations matériellement inexactes, sous réserve d'encourir des sanctions pénales.

Mais la mise en cause de la responsabilité du médecin ne se limite pas au simple cas du certificat comprenant de fausses informations.

Le médecin doit aussi prendre garde de ne pas délivrer de certificats de complaisance. Ainsi, le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins de Maine-et-Loire a pu sanctionner un médecin homéopathe pour avoir délivré un faux certificat de contre-indication à la vaccination sur simple demande des parents.

Il en va de même pour les certificats d'aptitude au sport. Un médecin peut voir sa responsabilité engagée pour n'avoir fait que transcrire les dires de son patient, en les présentant comme des constatations réelles « *résultant de son propre examen* ».

En pratique, le contentieux sur les certificats est loin d'être rare. Ainsi, d'après les statistiques du Conseil de l'ordre, plus de 20% des plaintes enregistrées auprès des chambres disciplinaires de première instance concerne des certificats médicaux.

Sur quoi je peux me prononcer ?

Un certificat ne peut porter que sur les constatations que le médecin « *est en mesure de faire* ». Ceci pose naturellement la question de la limite : jusqu'où le médecin peut-il se prononcer ?

Si le médecin peut constater un état de santé, il ne peut, de lui-même, établir un lien de causalité ou mettre en cause la responsabilité d'un tiers ou d'un dispositif particulier.

Dans un arrêt du 26 mai 2010, le Conseil d'État a ainsi validé le raisonnement de la Chambre disciplinaire de l'Ordre des médecins qui avait sanctionné un médecin, pour avoir remis un certificat constatant que les troubles présentés par un patient « *étaient en rapport avec des problèmes relationnels qu'il avait avec son père* ».

Lorsqu'un médecin souhaite rapporter les propos d'un patient dans le contexte d'un litige (prud'homal ou en matière familiale), il se doit alors de faire preuve de précautions en utilisant des guillemets.

Constater, mais ne pas affirmer

Les précautions se doivent d'être renforcées dans un contexte de controverse médicale.

Ainsi, on peut très bien imaginer qu'un médecin établisse un certificat médical mentionnant que son patient souffre (ou plutôt indique souffrir) d'hypersensibilité électromagnétique. Il s'agit après tout d'une constatation exacte qui serait effectuée par le médecin.

Toutefois, il dépasserait son rôle en établissant (au mépris des données actuelles de la science) un lien de causalité entre ce symptôme et l'exposition à des ondes particulières et à plus forte raison l'exposition à un compteur Linky.

Charles Haroche

Article de Bastamag

Médecine : la presse spécialisée sous la coupe de l'industrie pharmaceutique

Par Rozenn Le Saint

*Mis en ligne le 30 novembre 2018*

Les professionnels de santé ne sont pas les seuls à recevoir des cadeaux des laboratoires pharmaceutiques. Depuis 2012, selon EurosForDocs, les journaux médicaux et agences de com', qui influencent eux aussi indirectement les médecins, ont reçu 258 millions d'euros de la part des entreprises du médicament.

*« Après Transparence santé, Pharma Papers lavera-t-il encore plus blanc ? »*, s'interroge le *Journal international de médecine* (JIM) dans [un article](https://www.jim.fr/medecin/actualites/pro_societe/e-docs/apres_transparence_sante_pharma_papers_lavera_t_il_encore_plus_blanc__174690/document_actu_pro.phtml) faisant suite à la publication des premiers volets des *« Pharma Papers »*. Visiblement, le deuxième média le plus lu par les blouses blanches (250 000 visites par mois) apprécie moyennement notre dossier sur les liens d'intérêts des médecins avec les laboratoires pharmaceutiques. Est-ce un hasard ? Ce média a reçu 733 774 euros de la part de l'industrie du médicament depuis 2012. Soit 122 296 euros par an.

*« C'est n'importe quoi, c'est largement sous-évalué par rapport à ce que nous avons réellement perçu des laboratoires! »*, réagit pourtant le directeur de la publication du *Journal international de médecine,* Gilles Haroche. D'après lui, ce seraient au moins 500 000 euros par an qui arriveraient dans les poches du journal chaque année si l'on compte les annonces publicitaires financées aux deux tiers par les laboratoires [(1)](https://www.bastamag.net/webdocs/pharmapapers/les-strategies-de-persuasion/medecine-la-presse-specialisee-sous-la-coupe-de-l-industrie-pharmaceutique/#note-1).

Au moins 258 millions d'euros de dépenses de com' des labos depuis 2012

Et encore, c'est sans compter les *« opérations rédactionnelles »*, poursuit Gilles Haroche, *« qui consistent à fournir du contenu à des éditeurs ou des sites médicaux clients, ou encore à des organisateurs de congrès qui demandent d'en faire un compte rendu »*. Congrès eux-mêmes financés en grande majorité par les laboratoires. *« Les "retours de congrès" consistent à résumer des études présentées en congrès dont la majorité ne seront pas publiées dans des revues scientifiques de référence parce qu'elles ne tiennent pas la route. On n'y parle pas trop des études aux résultats négatifs. Résultat, le contenu est médiocre »*, commente Jean-Sébastien Borde, vice-président du Formindep, association qui milite pour une formation indépendante des médecins.

L'industrie pharmaceutique concentre tous ses efforts sur la presse médicale.

Le cas du *Journal international de médecine* n'est pas isolé : comme la publicité de médicaments remboursés par la sécurité sociale est interdite auprès du grand public, l'industrie pharmaceutique concentre toutes ses réclames sur la presse médicale. Dans la rubrique *« presse et média »* de la base Transparence santé, les laboratoires ont déclaré avoir dépensé 258 millions d'euros depuis 2012, selon EurosForDocs. Parmi les journaux qui bénéficient des largesses des labos, on trouve aussi *Le quotidien du médecin.* Le journal le plus lu par les blouses blanches (675 000 visites du site par mois, 48 000 exemplaires diffusés) a reçu au moins 102 791 euros par an des labos depuis 2012. Soit un total de 616 747 euros donnés par l'industrie pharmaceutique. Sa direction n'a pas répondu à nos demandes d'entretien.

*Prescrire*, un financement indépendant grâce aux abonnements

*Prescrire,* seule publication médicale de l'Hexagone indépendante de l'industrie pharmaceutique.

Du côté du *JIM*, on affirme que le financement des laboratoires est indispensable : *« C'est le seul moyen qu'ont les journaux, ou au moins la presse médicale, de se financer »*, explique Gilles Haroche. Les abonnements rapporteraient seulement environ 100 000 euros par an au *JIM*. La revue de référence *Prescrire* est pourtant un parfait contre-exemple. Son financement repose exclusivement sur ses abonnés. Ils sont environ 27 000 à soutenir la revue, qui est de fait la seule publication médicale de l'Hexagone qui soit indépendante de l'industrie pharmaceutique. Qu'indique la base de données EurosForDocs pour la revue *Prescrire* ? 2 384 euros. Ce qui correspond, après vérifications, à des abonnements d'entreprises pharmaceutiques. *« Certains laboratoires ont peut-être intérêt à semer le doute en déclarant ces montants sur la base Transparence santé pour qu'on nous demande d'où cela sort »*, réagit Bruno Toussaint, directeur éditorial de la revue *Prescrire*.

Des publicités déguisées en article

La plupart des abonnés de *Prescrire* sont des médecins généralistes, *« moins sous pression des firmes et donc davantage ouverts aux recommandations de Prescrire »*, estime le directeur de publication. Pour Jean-Sébastien Borde, vice-président du Formindep mais aussi néphrologue, la lecture de *Prescrire* s'avère tout aussi précieuse pour les spécialistes puisque *« la revue s'intéresse principalement aux nouveaux médicaments. Or depuis quelques années, il s'agit surtout de traitements en oncologie »*, la spécialité médicale d'étude, de diagnostic et de traitement des cancers.

Communiquer avec les spécialistes du cancer est primordial pour les labos, car ce sont aujourd'hui les traitements les plus lucratifs ([lire notre article](https://www.bastamag.net/webdocs/pharmapapers/l-argent-de-l-influence/les-labos-soignent-plus-particulierement-les-specialistes-du-cancer/)). Pour cela, *« les firmes pharmaceutiques utilisent la presse médicale qu'elles sponsorisent »*, souligne Bruno Toussaint . Et notamment les titres de presse spécialisée distribués gratuitement. *« Dans "La lettre du cardiologue", au-delà des pages publicitaires classiques, les textes relèvent du publi-rédactionnel [ndlr : des publicités déguisées sous la forme d'articles] »*, explique Jean-Sébastien Borde. La *Lettre du cardiologue* est éditée par Edimark... une société pour laquelle l'industrie pharmaceutique a dépensé plus de 17,8 millions d'euros depuis 2012, soit près de 3 millions d'euros par an ! Edimark n'a pas répondu à nos sollicitations.

*« Afficher les liens d'intérêts prendrait trop de place »*

La presse médicale britannique met un point d'honneur à afficher au moins les liens d'intérêts des auteurs médecins.

Cela pose-t-il nécessairement un problème éthique ? *« Il y a aussi des conflits d'intérêts entre les annonceurs publicitaires et la presse généraliste »*, se défend le directeur de publication du *JIM*. Certes, mais *« la pertinence des informations dans la presse médicale influence les ordonnances, avec des conséquences dans le domaine de la santé qui peuvent aller jusqu'aux scandales sanitaires »*, dénonce Jean-Sébastien Borde. À défaut d'une indépendance financière vis-à-vis des laboratoires, la presse médicale britannique met par exemple un point d'honneur à afficher au moins les liens d'intérêts des auteurs médecins pour mieux avertir les lecteurs. Ce n'est pas le cas en France.

Le [site du *JIM*](https://www.jim.fr/institutionnel/jim_sa.mhtml) affiche ainsi clairement la couleur : *« Les membres de notre comité de rédaction n'ont pas transmis de conflits d'intérêt concernant les articles qu'ils rédigent pour JIM. Les éventuels conflits d'intérêt des signataires des textes originaux analysés et commentés par JIM sont mentionnés dans les revues sources. »* Ce que Gilles Haroche justifie ainsi : *« On ne peut pas afficher les liens d'intérêts des auteurs des études présentées dans le journal, sinon cela prendrait trop de place, il n'y aurait que ça ! »*

Par Rozenn Le Saint.

[(1)](https://www.bastamag.net/webdocs/pharmapapers/les-strategies-de-persuasion/medecine-la-presse-specialisee-sous-la-coupe-de-l-industrie-pharmaceutique/#noteref-1)Les annonces publicitaires représentent la moitié du budget annuel du media, de l'ordre de 1,5 million d'euros.